

Courant novembre, le cabinet ministériel du Secrétariat à la Jeunesse promet que le cahier des charges serait livré dans la semaine et déclarait en Comité Technique Ministériel : « *Le Service National Universel a sauvé l'existence des services Jeunesses et Sports* ». Autant vous dire que nous avons bondit de notre chaise. Mais la surprise principale arriva quand le SEP-UNSA déclara : « *Nous sommes également conscients que la suppression du SNU supprimerait de facto la légitimité (donnée par le pouvoir en place au niveau interministériel) à l'existence du réseau Jeunesse et Sports* ».

Le 15 janvier, le cahier des charges du SNU est arrivé avec presque deux mois de retard, et encore, sous la forme d'un document de travail ... (téléchargeable ici¹ pour les collègues dont les Chefs auraient oublié de leur transmettre)

Nos craintes se sont révélées justes :

Le document transpire le cadre rigide et veut poser les bases d'un séjour discipliné.

Pour preuves, la formation des chefs sera assurée par le Ministère des Armées et il alloue bien plus de place à la question des sanctions disciplinaires qu'à la pédagogie. Il précise notamment que « l'Insolence » fera l'objet de punition, **sans définition précise, on peut imaginer que faire preuve d'esprit critique serait sanctionnable !**

Voici quelques morceaux choisis :

« La promotion des valeurs républicaines et l'éducation à la citoyenneté, dans le cadre d'une expérience de la vie collective, sont au cœur des finalités du séjour de cohésion. À cette fin, la journée débute par un moment organisé autour des symboles de la République, en particulier le lever des couleurs et le chant de l'hymne national. La participation de l'ensemble des cadres, du personnel et des volontaires à ces temps collectifs est obligatoire. Le port de la tenue est obligatoire afin de promouvoir les valeurs de cohésion et d'égalité. » **Pour faire passer la pilule aux collègues, la hiérarchie a souvent avancé que ces temps seraient diffus dans le séjour. Que nenni ! Rien d'optionnel dans tout ça. Au petit matin, ce sera les couleurs, le clairon et roulez jeunesse.**

« Tout propos inconvenant est proscrit, en particulier dans le cadre de la mixité filles/garçons. Tout propos discriminant, humiliant et dégradant donne lieu à une intervention adaptée d'un membre du corps encadrant. » **Qu'en sera-t-il quand le propos humiliant ou dégradant vient du corps encadrant lui-même ?**

« Les volontaires doivent appeler les militaires par leur grade lorsque ceux-ci sont en tenue, le

¹https://lookaside.fbsbx.com/file/20200110_MSNU_Cahier_charges_2020_MAJ1001-1.pdf?token=AWzW_Yhm8ThscuJnVlwRMylLRxP2CruNt3KIHxASiPYZDuVmLc1dWpDtWANtqtElmQlfEHIDXRQtKtQ30ZRH-ipcJX4HgbyRUHP7haJSe2i3UkmEcdECnHuw2lCUk8GxZZke5gwayY9-Cexh4yqJmN9T

personnel civil « madame ou monsieur » et sont tenus de vouvoyer l'ensemble du personnel ». **Le respect passe-t-il encore par le vouvoiement en 2020 ?**

« Chaque volontaire et chaque cadre reçoit gracieusement une tenue à son arrivée. » **Nous voilà rassurés, les jeunes n'auront pas à payer leur uniforme, car appelons un chat un chat, une tenue obligatoire = un uniforme !!!**

L'Éducation Populaire y est littéralement ABSENTE ! Vous pourrez vérifier par vous même, hormis les sigles institutionnels ... la notion d'éducation populaire est tout bonnement passée à la trappe... on vous laissera conclure de notre place dans ce projet.

La nouvelle gestion des politiques publiques c'est ça : Faire le mort pendant deux mois, laisser les collègues travailler à l'aveugle et piloter au doigt mouillé, puis arriver la bouche en cœur et tout remettre en cause. Quelle indignité !

D'autres perles du cahier des charges :

« L'évaluation nationale du SNU est conduite par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) » ... **Quand on sait que le rapport de 400 pages de l'INJEP a été étouffé par le ministère, pour finalement en sortir un énonçant que le dispositif n'est pas évaluable... ça veut tout dire !**

« Une attention particulière est portée à l'encadrement de la mixité, notamment après le dîner ». **La mixité est dangereuse, surtout après les repas... nous on digère mal la négation de toutes les orientations sexuelles.**

« Les volontaires, les cadres et l'ensemble des personnels mobilisés dans les centres et au cours des activités veillent au respect de la neutralité philosophique et politique en application de l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 ». **Le respect des croyances d'autrui ne doit pas interdire le débat d'idées. Ici, les volontaires ne pourront donc débattre et se questionner librement.**

Depuis le lancement de ce projet, nous affirmons une position nette et précise : le SNU c'est non !

Nous disons NON politiquement, en effet c'est un projet qui a une odeur rance, qui transpire les questions nationalistes et identitaires. Par cette proposition, le gouvernement entend séduire un électorat aux idées datées, qui voit le Salut du pays, dans la stature rigide de nos jeunes au petit matin, clairon fanfaronnant...

Le vieux discours sur la mixité sociale a vite été lancé, il faut que le jeune picard rencontre celui des hauts de Seine, et que les classes sociales soient brassées. Cette mixité n'existait déjà pas pendant le service militaire, c'est un fait. L'École, par l'obligation d'instruction peine à la faire mieux, les parents aisés préférant le privé aux établissements REP. Cette mixité sociale n'existera pas par le SNU, nous pouvons l'affirmer. Dans sa phase expérimentale déjà, il a été vite relevé que les jeunes issus de familles aisées ou politiquement placées, ont été dirigés vers le séduisant séjour de Guyane, là où les caméras de l'émission Zone Interdite de M6 seraient présentes.

Enfin, rappelons qu'il apparaît comme plus opportun de favoriser ces « découvertes » de l'autre et d'environnement différent bien en amont dans l'enfance à l'aide notamment des classes vertes, neiges et autres.

Nous disons NON aussi éthiquement, le gouvernement entend faire du SNU la porte d'entrée de tous les jeunes vers l'engagement. Nous travaillons depuis longtemps sur l'accompagnement des jeunes, et ces derniers n'ont pas attendus le SNU pour se lancer : juniors Asso, engagements bénévoles, mandats électoraux, volontariat... les exemples sont nombreux, sans compter sur les

formes d'engagement « non-encadrées » : manifester, écrire, donner un coup de main...

Les politiques publiques de Jeunesse, parfois contestées en interne (Service Civique notamment) préexistent au SNU, et elles montrent également une variété d'engagements qui ne contraignent pas au port d'un uniforme.

Loin de remettre en cause la légitimité des métiers de l'uniforme, il est clair que la Journée Défense et Citoyenneté permettait déjà la présentation des formes d'engagement «encadrées et encadrantes. » La JDC est déjà, pour chaque jeune, une démarche dans son parcours de vie (sans laquelle il ne peut se présenter au permis de conduire, ni aux examens et concours administratifs). Alors pourquoi passer d'une journée à près de 5 semaines (séjour de cohésion et mission d'intérêt général inclus) ???

Nous confirmons que c'est NON stratégiquement puisque les missions que nous assurons aujourd'hui occupent déjà bien nos journées, et nombre de nos collègues sont partis sans être remplacé.e.s. Moins nombreux donc, et avec une charge de travail accentuée par des usines à gaz : FDVA2 et Plan Mercredi notamment. A cela se rajoute donc le SNU, qui en plus pose problème aux collègues. Alors que faire ? Bah on bricole ! On prend le dernier arrivé, souvent en formation et on lui colle le bébé dans les bras. Quand on ne recrute pas un stagiaire en formation universitaire (cf. recrutement en DRDJSCS AURA).

La réforme OTE apporte déjà son lot d'inquiétudes, qui sont plus que fondées. Quand on annonce le transfert de JS à « iso-périmètre » et « iso-missions », mais avec une place exponentielle du SNU et avec une revue des missions à la clé, ça sent le sapin pour les missions existantes. **Soutenir le développement du SNU c'est contribuer au saccage des missions qui s'annonce !**

Solidaires JS :

- rappelle que le SNU ne peut pas être confié aux Personnels Techniques et Pédagogiques car ce dispositif d'embrigadement n'entre pas dans les missions éducatives de ces personnels ! (*Décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, Décret no 85-720 du 10 juillet 1985 modifié portant statut particulier des professeurs de sport et Décret no 2004-272 du 24 mars 2004 modifié relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;)*

Et exige :

- la suppression du SNU
- et la mise en place d'une politique ambitieuse de la Jeunesse et de l'Education Populaire sous toutes ces formes